

Communes de :
 Brindas,
 Grézieu-la-Varenne,
 Pollionnay,
 Sainte-Consorte,
 Vaugneray,
 Yzeron

République Française
Département du Rhône
Syndicat Intercommunal d'Assainissement
De la Haute Vallée de l'Yzeron
S. I. A. H. V. Y.

Siège : 20 chemin du Stade 69670 VAUGNERAY

<p>PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance publique du jeudi 28 septembre 2023</p>

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Date d'envoi : 22 septembre 2023

Date d'affichage : 22 septembre 2023

Lieu : Vaugneray

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y.), au siège du Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade à Vaugneray, régulièrement convoqué, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Délégués titulaires Présents : 10 - Délégués suppléants avec voix délibérative : 1

Délégués présents	
BRINDAS	MM. Bertrand DUPRÉ, Bernard BALESTIÉ
GRÉZIEU-LA-VARENNE	MM. Jean-Claude CORBIN, Marc ZIOLKOWSKI
POLLIONNAY	MM. Loïc BARBERAT, Jean-Pierre GOY
SAINTE-CONSORCE	
VAUGNERAY	MM. Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Stéphane GILLET
YZERON	MME Valérie DEJOUR, M. Guy LHOPITAL

Délégués titulaires excusés :

BRINDAS	M. Frédéric JEAN
SAINTE-CONSORCE	MM. GAULÉ et TRICAULT

Délégué représenté

GRÉZIEU-LA-VARENNE	M. CHAPPAZ a donné pouvoir à M. CORBIN
--------------------	----------------------------------------

Monsieur le Président du SIAHVY ouvre la séance du 28 septembre 2023 à 19h00 après avoir constaté que le quorum est atteint avec 11 élus présents.

Monsieur le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 28 septembre 2023 :

1. Élection du Secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 24 mai 2023.

3. Présentation du Rapport Annuel d'Assainissement Collectif du Délégué 2022.

4. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2022 :

- RPQS Service Public de l'Assainissement Collectif ;
- RPQS Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C),

5. Désignation du référent déontologue de l'élu local du cdg69.

6. Finances :

- A. Sainte-Consoce : Autorisation de signer une convention cadre de transfert temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le SIAHVY, relative au diagnostic des réseaux d'eaux pluviales et des études pour la réalisation des travaux des réseaux publics d'eaux pluviales, sur les secteurs chemin de l'Hôpital et du collecteur de transfert situé à l'aval de l'impasse du Quincieux.
- B. Révision n° 3 de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements n° 0318- STEU La Garnière à Polliomay.
- C. Décision modificative n° 2023-01 du Budget Principal EU.
- D. Décision modificative n° 2023-01 Budget Annexe ANC.
- E. Modification des durées d'amortissements.

Points ne donnant pas lieu à délibération

- Rapport des décisions prises dans le cadre de la Délégation d'attributions au Président,
- Point sur les études et travaux en cours,
- Questions diverses.

1° Élection du Secrétaire de séance.

Monsieur Safi BOUKACEM, Président sollicite un ou des candidats pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude CORBIN se portant seul candidat, **il est élu à l'unanimité secrétaire de séance.**

2° Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023.

Monsieur le Président demande si le projet du procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du mercredi 24 mai 2023 amène des remarques et/ou rectifications.

À l'unanimité des délégués présents, le procès-verbal du 24 mai 2023 est adopté.

3° Présentation du Rapport Annuel d'Assainissement Collectif du Délégué 2022.

Monsieur le Président remercie Monsieur David RAGEYS, représentant de la société SUEZ Eau France, Responsable assainissement en charge de l'exploitation de nos réseaux et ouvrages, de sa présence et lui donne la parole afin qu'il présente le rapport d'activités du délégué pour l'année 2022.

Pour rappel, les missions d'exploitation déléguées sont principalement

- La collecte des effluents,
- L'élimination des sous-produits du réseau,
- Le traitement des effluents,
- L'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),
- Le traitement des boues,
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Le contrat de Délégation de Service Public est d'une durée de 10 ans, il arrivera à échéance le 30 avril 2030.

Monsieur RAGEYS remercie Monsieur le Président et présente les principaux événements de l'année 2022.

- BRINDAS - Poste de relevage Bel Horizon - Renouvellement des clapets, des vannes et de la pompe n° 2, entre le 19/01/2022 et le 21/01/2022.
- BRINDAS - Poste de relevage la Garenne - Renouvellement de l'armoire électrique le 08/02/2022.
- GRÉZIEU-LA-VARENNE - Poste de relevage la Morelière - Renouvellement des clapets et des vannes le 22/02/2022.
- YZERON - Poste de relevage la Brally - Renouvellement de la pompe n° 2 le 10/03/2022.
- YZERON – Bassin d'orage « ancienne STEP » - Renouvellement de la pompe n° 2 le 10/03/2022.
- VAUGNERAY - Poste de relevage le Vallier :
 - ✓ Renouvellement des deux pompes le 11/03/2022,
 - ✓ Renouvellement des clapets et des vannes le 12/04/2022,
 - ✓ Renouvellement des barres de guidage le 18/10/2022.
- CHAPONOST - Poste de relevage le Milon :- Renouvellement des 2 pompes le 15//03/2022,
 - ✓ Renouvellement des clapets et des vannes le 12/04/2022,
 - ✓ Renouvellement de l'armoire le 11/10/2022,
 - ✓ Renouvellement du ballon anti-bélier le 17/11/2022.
- BRINDAS - Poste de relevage des Landes - Renouvellement des 2 pompes le 22/03/2022.
- GRÉZIEU-LA-VARENNE - Poste de relevage le Drut - Remise en place de la pompe n° 2 après réparation le 01/04/2022, prise en garantie par le fournisseur,
- Installation d'un groupe électrogène pour alimenter le poste le 30/05/2022 dans le cadre d'une coupure EDF programmée pour la maintenance des réseaux électriques,
- GRÉZIEU-LA-VARENNE - Poste de relevage des Forges - Intervention le 05/07/2022 pour remettre en place le talus maçonné suite à un accident de la route (tiers non identifié).
- Diagnostic permanent et Aquadvanced UD - mise en service de l'enregistrement des données des points de mesures sur les réseaux pour le diagnostic permanent et mise en service de l'outil Aquadvanced UD à disposition

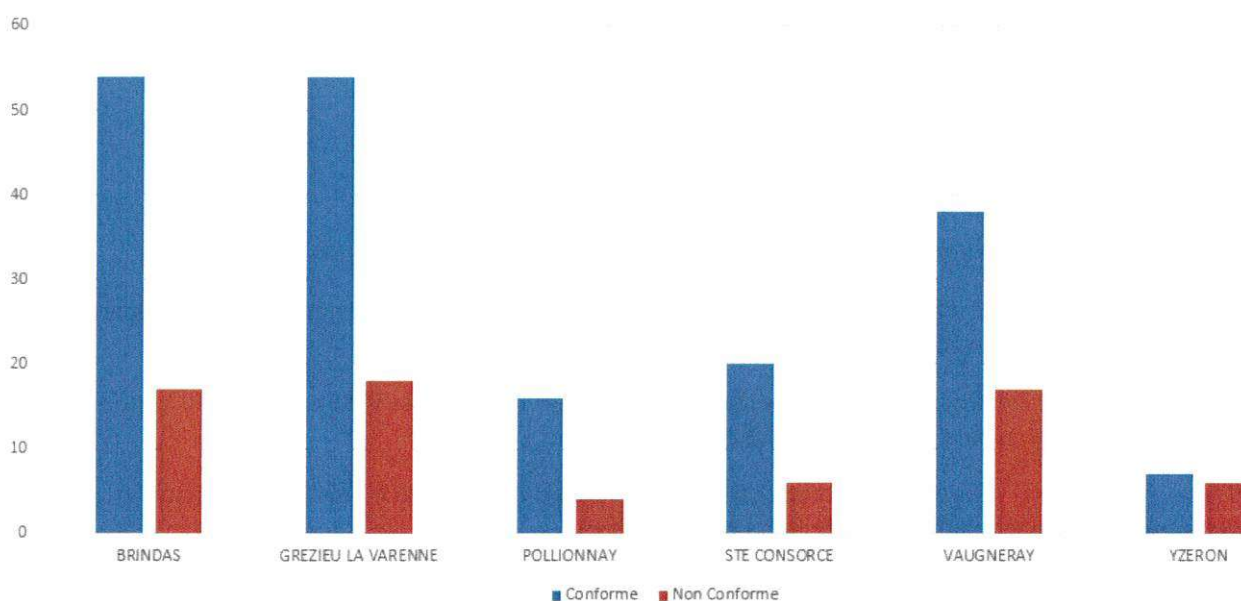
du Syndicat. Investissement d'un montant de 210 000 € réalisé par le SIAHVY sur la base du bordereau des prix unitaires annexé au contrat de DSP. L'Agence de l'Eau RMC a versé une aide financière de 47 000 euros.

Monsieur RAGEYS communique les chiffres clés de l'année 2022 :

- 9 531 clients assainissement collectif,
- 143.3 km de réseaux unitaires et séparatifs,
- 3 312 mètres linéaires de réseaux curés,
- 277 mètres linéaires de réseaux inspectés,
- 2 désobstructions de réseaux,
- 10 désobstructions de branchements,
- 23 100 m³ d'eaux traitées par les 3 STEU du Syndicat,
- 1 023 861 m³ assujettis à la redevance assainissement,
- 2,5057 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

➤ Contrôles des branchements

Enquêtes / contrôles des branchements			
	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de contrôles de raccordement pour vente	253	213	-15.80 %
Nombre de contrôles de raccordement hors vente	28	44	57,10 %
Nombre d'enquêtes sur les branchements pour l'exploitation	19	13	-31,60 %
Total des enquêtes et des contrôles branchements	300	270	-10.00 %



La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
BRINDAS	PR_BEL HORIZON RTE FONTE DE BUYAT BRINDAS	888	988	878	1 012	991	- 2,1%
BRINDAS	PR_LE MILON_BRINDAS	2 651	3 108	3 321	5 485	1 586	- 71,1%
BRINDAS	PR_LES GARENNES_BRINDAS	1 103	1 150	827	1 086	869	- 20,0%
BRINDAS	PR_LES LANDES_BRINDAS	3 747	3 973	3 401	6 286	2 376	- 62,2%
BRINDAS	PR_PONT CHABROL_BRINDAS	-	-	207	387	394	1,8%
GRÉZIEU-LA-VARENNE	PR_CHEMIN LE CREST_GREZIEU	749	966	949	959	396	- 58,7%
GRÉZIEU-LA-VARENNE	PR_LE DRUT_GRÉZIEU	8 823	9 069	12 582	11 566	12 019	3,9%
GRÉZIEU-LA-VARENNE	PR_MORELIERE_GRÉZIEU	539	595	457	614	413	- 32,7%
GRÉZIEU-LA-VARENNE	PR_RUE DES FORGES_GRÉZIEU	490	442	437	481	503	4,6%
POLLIONNAY	PR_LA GARNIERE_POLLIONNAY	82 949	64 177	51 001	73 879	63 975	-13,6 %
SAINTE-CONSORCE	PR_CHARMILLON_STE CONSORCE	2 019	1 755	1 623	2 146	1 527	- 28,8%
SAINTE-CONSORCE	PR_VIEUX BOURG_SAINTE-CONSORCE	4 151	4 858	4 551	5 700	4 040	- 29,1%
VAUGNERAY	PR_BAS AIGUILLONS_VAUGNERAY	430	404	408	404	377	- 6,7%
VAUGNERAY	PR_HAUT AIGUILLONS_	1 417	1 553	1 465	2 243	2 150	- 4,1%
VAUGNERAY	PR_LE VALLIER_VAUGNERAY	348	191	200	305	591	93,8%
VAUGNERAY	PR_MAISON BLANCHE_VAUGNERAY	489	425	475	422	395	- 6,4%
VAUGNERAY	PR_PLANCHE BILLEE_VAUGNERAY	-	713	793	857	809	- 5,6%
VAUGNERAY	PR_VERVILLE_VAUGNERAY	10 671	4 270	5 074	3 798	2 024	- 46,7%
YZERON	PR_LA BRALLY_YZERON	824	891	760	1 117	909	- 18,6%
Total		122 288	99 528	89 409	118 747	96 344	-18,9 %

➤ Conformité annuelle 2022

STEU ST LAURENT DE VAUX							
Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Conformité analytique	Conformité générale
DBO5	1,32	4	0,05	96	0	Oui	Oui
DCO	6,05	45	0,54	91	0	Oui	Oui
MeS	2,64	3	0,04	99	0	Oui	Oui
NTK	0,93	19,2	0,23	75	0	Oui	Oui
STEU LA BRALLY							
Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Conformité analytique	Conformité générale
DBO5	16,07	3,39	0,18	99	0	Oui	Oui
DCO	41,83	30,93	1,63	96	0	Oui	Oui
MeS	17,56	11,89	0,63	96	0	Oui	Oui
NTK	7,24	1,2	0,06	99	0	Oui	Oui
STEU CHATEAUVIEUX							
Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Conformité analytique	Conformité générale
DBO5	1,8	3	0,03	99	0	Oui	Oui
DCO	5,04	23	0,21	96	0	Oui	Oui
MeS	1,62	6	0,05	97	0	Oui	Oui

➤ Statistiques clients :

Récapitulatif par commune et catégorie client				
Commune	Collectivité	Professionnel	Particulier	Total
BRINDAS	14	126	2 506	2 646
CHAPONOST	0	2	1	3
GREZIEU LA VARENNE	22	80	2 554	2 656
POLLIONNAY	11	29	787	827
STE CONSORCE	9	62	841	912
VAUGNERAY	30	135	1 976	2 141
YZERON	7	18	321	346
TOTAL	93	452	8 986	9 541

Volumes assujettis à l'assainissement							
Commune	Type volume	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
BRINDAS	Volumes assujettis (m³)	229 099	251 966	229 063	274 648	260 335	- 5,2%
CHAPONOST (Les Landes)	Volumes assujettis (m³)	584	1 078	1 135	1 161	1 139	- 1,9%
GRÉZIEU-LA-VARENNE	Volumes assujettis (m³)	235 409	253 060	233 598	271 711	267 741	- 1,5%
POLLIONNAY	Volumes assujettis (m³)	83 268	81 494	87 507	98 361	98 981	0,6%
SAINTE-CONSORCE	Volumes assujettis (m³)	54 400	103 537	97 771	117 358	111 720	- 4,8%
SAINTE-LAURENT-DE-VAUX	Volumes assujettis (m³)	0	4 355	0	-	-	-
VAUGNERAY	Volumes assujettis (m³)	237 886	238 826	218 371	234 977	252 461	7,4%
YZERON	Volumes assujettis (m³)	28 835	32 212	27 176	28 743	31 483	9,5%

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	869 480	966 529	894 621	1 026 959	1 023 861	- 0,3%

➤ **Prix du service assainissement :**

Le tarif			
Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	55,36	56,46	2,0%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,5363	1,6474	7,2%
Taux de la partie fixe du service (%)	23,09%	22,22%	- 3,8%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,37343	2,5057	5,6%
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,15763	2,2779	5,6%

➤ **Renouvellement 2022 :**

Renouvellement sur les installations

Opérations

YZERON-BASSIN_YZERON_ANCIENNE
STEP-RVT-POMPE 2
BRINDAS-PR_LES LANDES_BRINDAS-
RVT-pompe 1 et 2
BRINDAS-PR_LES LANDES_BRINDAS-
RVT-télésurveillance
STE CONSORCE-PR_CHARMILLON_STE
CONSORCE-RVT-télésurveillance
YZERON-PR_LA BRALLY_YZERON-
RVT-Pompe 1

Dépenses comptabilisées (€)

964,78
2 282,70
3 474,41
3 531,18
2 099,61

GREZIEU LA VARENNE-PR_LE	781,14
DRUT_GRÉZIEU-RVT-automate	
VAUGNERAY-PR_LE	3 267,89
VALLIER_VAUGNERAY-RVT-	
Canalisations, vannes et clapets, Pompe 1 et 2	
BRINDAS-PR_LE MILON_BRINDAS-	15 305,06
RVT-POMPE 1 et 2, Vannes Clapets,	
antibélier, Armoire	
YZERON-BASSIN_YZERON_ANCIENNE	905,15
STEP-RVT-SONDE NIVEAU	
BRINDAS-PR_LES	1 802,55
GARENNES_BRINDAS-RVT-ARMOIRE	
ELECTRIQUE	
BRINDAS-BASSIN_BRINDAS_PONT	4 491,09
CHABROL-RVT-SONDE VITESSE	
VIDANGE	
-	38 905,56

Opérations	Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					2022
	2018	2019	2020	2021	2021	
Renouvellement	4 184,35	19 148,68	3 757,53	26 975,95	38 905,56	

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS	2 294,97	1 932,35	-15,8%
Exploitation du service	477,69	483,11	
Collectivités et autres organismes publics	1 817,04	1 448,61	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,23	0,63	
CHARGES	2 207,14	1 918,05	-13,1%
Personnel	187,62	242,65	
Energie électrique	14,47	10,11	
Analyses	0,56	0,34	
Sous-traitance, matières et fournitures	74,98	65,46	
Impôts locaux et taxes	9,81	5,59	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	59,67	94,43	
• télécommunication, postes et télégestion	2,80	2,11	
• engins et véhicules	15,05	32,23	
• informatique	29,71	44,94	
• assurance	3,06	3,19	
• locaux	5,93	7,33	
Contribution des services centraux et recherche	15,77	15,96	
Collectivités et autres organismes publics	1 817,04	1 448,61	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	21,38	21,70	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5,66	4,93	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,18	8,28	
Résultat avant impôt	87,82	14,30	-83,7%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	24,15	3,57	
RESULTAT	63,67	10,72	-83,2%

Concernant le rapport financier 2022, Monsieur RAGEYS explique que les volumes d'eaux assujettis sont en légère baisse.

Monsieur le Président explique que les résultats présentés font apparaître une baisse des résultats d'exploitation. Or, il convient de lire ces résultats avec une certaine réserve. Ce sont des résultats partiels. En effet, les encaissements sont décalés entre l'émission des factures semestrielles et l'encaissement des recettes. Monsieur FRANCO, Adjoint à la directrice de l'agence vallée du Rhône à Brignais SUEZ Eau France, établira pour l'année 2023 une facturation « théorique » qui intégrera les rattachements de la facturation en cours d'encaissement.

Monsieur LHOPITAL demande si le prix de l'assainissement intervient sur le prix de l'eau. En effet, sur la commune d'Yzeron certains usagers auraient constaté un tarif plus élevé que sur les autres communes.

Monsieur le Président répond que les communes sont régies par le même tarif.

Monsieur LHOPITAL s'interroge sur la durée de vie des pompes de relevage.

Monsieur RAGEYS dit qu'elles sont amorties sur 7 ans.

Monsieur BARBERAT explique que les nouvelles pompes sont plus consommatrices en énergie et vieillissent plus vite.

Monsieur le Président remercie Monsieur RAGEYS pour sa présentation du RAD 2022.

Le Comité syndical prend acte de la communication :

- **du Rapport Annuel du Délégué sur le service public d'assainissement collectif pour l'année 2022 relatif au contrat du SIAHVY.**

4. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 :

- **RPQS Service Public de l'Assainissement Collectif ;**

Monsieur le Président rappelle que le RPQS relate les mêmes données que le rapport annuel du délégué de l'exploitant qui bénéficie d'un contrat d'affermage de 10 ans avec une clause de revoyure au terme de cinq années d'exploitation.

Monsieur le Président rappelle les compétences conservées par le SIAHVY :

Madame DEJOUR s'interroge sur la durée du contrat qui n'est pas commun.

Monsieur le Président rappelle que les contrats d'affermage sont plus longs car le délégué exploite à ses risques le service. De même, nous avons vu qu'il renouvelle les installations. Ainsi, la durée du contrat lui permet d'amortir ses investissements ainsi que les risques de l'exploitation.

Monsieur le Président rappelle les modalités de facturation. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc...). Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ **Redevance de modernisation des réseaux de collecte :**

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Pour l'année 2022, le taux est de 0,16 euro/m³.

➤ **Fixation des tarifs en vigueur :**

<p>Ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages</p>	<p>Investissements pour la création de nouveaux ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension et création des collecteurs et branchements, - Bassins d'orage, - Stations de Traitement des Eaux Usées, - Postes de relevage, - Dispositifs d'autosurveillance.
<p>Renouvellement Modification</p>	<p>Travaux de mise en conformité ou d'amélioration des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement ou réhabilitation des collecteurs et branchements, - Travaux de mise en séparatif des réseaux avec la participation financière des communes au titre des Eaux Pluviales, - Mise en conformité des déversoirs d'orage, - Modification des voiries d'accès aux ouvrages, des clôtures, - Investissement pour l'amélioration des ouvrages de prétraitement, des postes de relèvement, des stations de traitement des eaux usées, du génie civil, - Mise à la côte et/ou renouvellement des tampons de regards.

Par délibération du comité syndical en ce qui concerne les parts fixes et variables du SIAHVY et selon le contrat d'affermage pour la part du Délégué.

Une partie de la part variable, encaissée par le SIAHVY est reversée à la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention relative au transport et au traitement des effluents à la station de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite (Tarif fixé par le Conseil de la Métropole de Lyon).

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,28 €/m ³	1,38 €/m ³
	Autre :	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	25,36 €	26,46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,2563 €/m ³	0,2674 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

Monsieur le Président rappelle que les ressources perçues par le SIAHVY participent à l'équilibre de fonctionnement des services mais aussi à financer le renouvellement des réseaux, à son extension et aux nouveaux ouvrages. **Ainsi, sur l'année 2022, le SIAHV a investi 2 596 846.50 d'euros de travaux H.T.** par rapport à l'année 2021 : 1 647 853.43 euros H.T., en hausse de 58 %.

Monsieur le Président précise que le Syndicat a perçu 23 917.00 euros d'aides de l'Agence de l'Eau. Il y a un décalage sur les versements des aides financières de l'Agence de l'Eau sur l'année suivante.

L'encours de la dette du SIAHV s'élève au 31 décembre 2022 à 1 643 106.90 euros. Monsieur le Président rappelle qu'un emprunt a été souscrit pour 1 000 000 euros, au taux de 0.65 % sur une durée de 15 ans.

Monsieur le Président détaille les travaux réalisés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et les montants des travaux.

Maître d'Ouvrage	Études programmées	Montant Opération Etude et Travaux H.T.	Échéances
S. I. A. H. V. Y.	<p>Commune de Grézieu-la-Varenne - Fiches actions SDA GRE1 et GRE13 - Restructuration, Réhabilitation, renouvellement et mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur le Secteur du Pirot, Ravagnon, Col de la Luère, Pierres Blanches</p> <p>- Finalisation des études de Maître d'œuvre pour la tranche 3 relative au gainage du réseau du Pirot</p> <p>- Consultation des entreprises en 2023 et travaux en 2024</p>	132 143 €	2023-2024
S. I. A. H. V. Y.	<p>Commune de Grézieu-la-Varenne - Fiches actions GRE5-1 et GRE5-2 SDA - Secteur des Cornures et de la Léchère</p> <p>- Finalisation de l'étude de faisabilité pour l'ouvrage de gestion des déversoirs d'orage DO7 et DO18 et le renouvellement du réseau de la Léchère</p> <p>- Études depuis 2020</p> <p>- Travaux en 2025-2026</p>	690 000 €	2023-2024
S. I. A. H. V. Y. Commune Grézieu-La-Varenne	<p>Commune de Grézieu-la-Varenne - Fiches actions GRE11 et GRE12 - Réhabilitation du réseau unitaire et création d'un réseau public d'eaux pluviales structurant au droit de l'Avenue Émile Évellier et finalisation de la mise en séparatif de la rue Finale en Émilie</p> <p>- Consultation des entreprises en 2023 et travaux en 2023</p>	600 000 €	2023
S. I. A. H. V. Y. Commune Vaugneray	<p>Commune de Vaugneray - Fiche actions VAU3-2 et VAU3-3 - Restructuration et réhabilitation, renouvellement avec mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le secteur de la rue de la Déserte, avenue du Dr Sérullaz, rue des Écoles et rue du Dronaud</p> <p>Etude de faisabilité et de programmation en 2022-2023</p> <p>Opération phasée en 2 ou 3 tranches</p> <p>Engagement première tranche de travaux sur 2023</p>	1 080 000 €	2023-2024
S. I. A. H. V. Y. Commune Sainte Consorce	<p>Sainte Consorce - Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le secteur du Quincieux</p> <p>Tranche 2 : Travaux chemin de l'Hôpital, renouvellement et travaux de mise en séparatif (fiche action SDA SCC1)</p> <p>Tranche 3 : Travaux de remplacement du réseau de transfert (Fiche action SDA SCC8)</p>	663 688 €	2023-2024
S. I. A. H. V. Y. Commune Brindas	<p>Brindas - Mise en séparatif du secteur du Gourd</p> <p>Démarrage des études en 2024</p>	829 000 €	2023-2025

S. I. A. H. V. Y. Commune Brindas	Brindas - Mise en séparatif du secteur de la route de la Fonte du Buyat Démarrage des études en 2024	829 000 €	2023-2025
S. I. A. H. V. Y. S. A. G. Y. R. C.	Études complémentaires au schéma directeur d'assainissement Intégration d'études eaux pluviales Co-maîtrise d'ouvrage entre les intercommunalités concernées par le domaine de l'eau : SIAHVY avec une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage des communes au titre des eaux pluviales et SAGYRC (co-pilotage technique entre SIAHVY et SAGYRC)	363 000 €	2023-2024
S. I. A. H. V. Y.	Commune de Pollionnay - Fiche action POL3 SDA - Projet de déconnexion du système d'assainissement de la commune de Pollionnay du système de Pierre-Bénite, création d'une Station de Traitement des Eaux Usées au lieu-dit la Garnière.	1 500 000 €	2024-2025

➤ **RPQS Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C),**

Monsieur le Président explique que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie directe. Il est assuré par un prestataire de service ; la société RÉZEAU.

Le SPANC dessert 3 100 habitants au 31/12/2022 pour un nombre total de résidents sur le territoire de 23 450 habitants. Le service exerce les compétences relatives aux contrôle périodiques des installations, émet des avis de conception et de contrôle de réalisation relatives aux installations neuves et aux réhabilitations et contrôle les installations à l'occasion des ventes.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population concernée et rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12,34 % au 31/12/2022 (contre 12,36 % au 31/12/2021).

➤ **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		<u>Exercice 2021</u>	<u>Exercice 2022</u>
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 100 (100 en 2021).

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (Contrôles de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution, du bon fonctionnement des installations et de vente).

La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante du SIAHVY, elle est forfaitaire. Le montant des recettes s'élève pour l'année 2022 à 36 274.00 euros HT.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Recettes liées à la facturation en €	Total	Total
Facturation du service obligatoire en €	35 920	36 274
dont avis conceptions €	2 450	3 008
Autres recettes en €		
Prime Agence de l'eau	0	0
Subventions aides à l'investissement (Montant perçu par le SIAHVY correspondant aux aides de l'Agence de l'Eau reversées aux usagers pour la réhabilitation)	Néant *	-
Subventions d'exploitation (aides à l'animation à venir sur N+1 rattachées à l'exercice N)	Néant *	-

► Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,

- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	616	666
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 356	1 369
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	568	566
Taux de conformité en %	87,3	90

Monsieur BARBERAT demande si lors du raccordement à l'assainissement collectif, il y a un contrôle de bonne déconnexion ?

Monsieur le Président précise que cette prestation fait partie de l'accord-cadre de notre prestataire REZEAU.

Monsieur BARBERAT s'il s'agit de 3 100 usagers de l'ANC ?

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de 1 300 installations multipliées par un ratio qui renvoie à un équivalent habitants.

L'assemblée délibérante à l'unanimité de ses membres valide les RPQS 2022 en ce qui concerne le service assainissement collectif et le service assainissement non collectif.

5. Désignation du référent déontologue de l'élu local du cdg69.

Monsieur le Président explique que le cdg69 propose une nouvelle prestation. Il s'agit de désigner un référent déontologue de l'élu local au sein du cdg69 au nom et pour le compte de ses collectivités membres. En principe, il ne s'agit pas d'une nouveauté pour vous car vous avez déjà dû voter son adhésion au sein de vos communes.

À l'unanimité les membres du comité syndical approuvent l'adhésion à ce dispositif auprès du cdg69 selon les modalités proposées.

6. Finances :

A. Sainte-Consorce : Autorisation de signer une convention cadre de transfert temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le SIAHVY, relative au diagnostic des réseaux d'eaux pluviales et des études pour la réalisation des travaux des réseaux publics d'eaux pluviales, sur les secteurs chemin de l'Hôpital et du collecteur de transfert situé à l'aval de l'impasse du Quincieux.

Monsieur le Président expose que le SIAHVY et la commune de Sainte-Consorce ont pour projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, de réhabiliter les réseaux et les branchements des périmètres du chemin de l'Hôpital et de la partie aval de l'impasse du Quincieux sur la commune de Sainte-Consorce. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du SIAHVY approuvé le 19 septembre 2019 et également du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Yzeron du SAGYRC approuvé le 13 décembre 2017. Cette action a été également inscrite dans le contrat de bassin versant de l'Yzeron signé le 26 janvier 2023, SAGYRC, SIAHVY, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Parallèlement, la Commune de Sainte-Consorce a constaté des dysfonctionnements des réseaux publics d'eaux pluviales.

Ainsi en raison de la concomitance des travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, il apparaît judicieux, par souci de cohérence et d'optimisation des coûts d'études et de travaux, de confier la réalisation de l'ensemble de ces travaux à un maître d'ouvrage unique : le SIAHVY, conformément à l'article L2422-12 du Code de la commande publique relatif au transfert de la maîtrise d'ouvrage publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dans le cadre d'une convention.

Pour ce faire, il convient de signer une convention cadre fixant les modalités de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Sainte-Consorce en ce qui concerne les travaux d'eaux pluviales au SIAHVY.

Monsieur le Président précise que le montant total de l'opération n'est pas encore connu à ce jour et que la Maîtrise d'œuvre sera missionnée prochainement pour établir un diagnostic des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

À l'unanimité, les élus du comité syndical autorise Monsieur le Président du SIAHVY à négocier et à signer une convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Consorce selon les modalités exposées dans le projet de convention cadre.

B° Révision n° 3 de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements n° 0318- STEU La Garnière à Pollionnay.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2022-18 en date du 16 février 2022, le comité syndical avait validé, conformément à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) pour la gestion de l'opération n° 0318 - STEU La Garnière à Pollionnay pour un montant de 1 500 000 € H.T. sur la période 2022-2024.

La dernière révision a été faite par délibération n° 2023-28 en date du 24 mai 2023, afin d'inscrire la dépense relative à l'acquisition des terrains assiettes de la future station de traitement des eaux usées, AP/CP modifiée pour un montant de 1 560 000 € H.T. sur la période 2022-2026.

Considérant l'étude du projet et la réflexion portée avec le Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) de créer un système de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (eaux recyclées) pour l'irrigation de l'agriculture et pour une adaptation aux conséquences du changement climatique afin de maintenir sur le territoire en restituant au plus près des milieux naturels. Ce projet permettra d'améliorer la disponibilité de l'eau et encouragera son utilisation efficace. Faire en sorte que suffisamment d'eau soit disponible. Compte tenu des conditions et des modalités d'avancement de ce dossier, la réalisation d'une étude faune-flore 4 saisons a été décidée en lien avec le projet de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) et l'inscription de son coût de 20 000.00 € au compte 2031.

À ce titre, Monsieur le Président propose d'inscrire une décision modificative n° 1 du budget principal pour la somme de + 20 000.00 € portant ainsi le montant de l'opération à la somme de 1 580 000.00 € H.T selon les modalités suivantes :

Total AP - Opération n° 0318, STEU La Garnière à Pollionnay	2022	2023	2024	2025	2026
1 580 000.00 € H. T	7 357.50	160 000.00	270 000.00	571 321.50	571 321.00

B. Décision modificative n° 2023-01 du Budget Principal EU.

Monsieur le Président expose qu'il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits tant au niveau du budget principal, qu'au niveau du budget annexe par une décision modificative budgétaire. Les ajustements proposés sont d'une part essentiellement technique et d'autre part correspondent à des ajustements liés aux résultats des marchés publics. Je vous propose d'adopter la décision modificative n° 2023-01 suivante :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	BP	DM N°1	Chapitre	BP	DM
20 Etudes					
2031-0318 Steu Garnière ét faune flore	150 184,96	20 000,00			
011607 -2031 EU Traverse Brindas	0,00	30 000,00			
21 Immobilisations corporelles en cours					
2183 serveur informatique		4 000,00			
23 Immobilisations corporelles			23 Immobilisations corporelles		
999-2315 Sécurisation postes et divers	155 681,90	40 000,00			
0121-2315 EU Evellier Grézieu la Varenne	390 394,42	50 000,00			0,00
0217-2315 EU Cornures Grézieu la Varenne	127 298,78	10 000,00			0,00
0223 -2315 EU Ch Louis Valentin	81 000,00	75 000,00	13 Subventions d'équipement		
0623-2315 EU DO+ BACHE Yzeron		52 000,00	13 0623 subvention DO+ BACHE Yzeron		14 079,00
4581 4582 Compte pour tiers			4582 -4581 Compte pour tiers		
4581 06 EP Evellier Grézieu Lv	282 823,98	20 000,00	4582 06 EP Evellier Grézieu Lvo	282 823,98	20 000,00
4581 07 EP Pillardière Cne Brindas	6 629,00	21 342,07			
4581 12 EP Rés Transfert Ste Consoce		20 000,00	4581 08 EP Pillardière Ccvi		5 288,81
			4582 08 EP Pillardière Ccvi	50 840,00	-7 472,00
			4582 07 EP Pillardière Cne Brindas	43 867,00	-15 657,00
			4582 12 EP Rés Transfert Ste Consoce		20 000,00
			2315 011606 EU Pillardière	8 814,00	19 158,00
			021 Virement de la section de Fonctionnement	672 020,12	-45 524,98
			28 Dotation amortissements		42 784,98
DM n° 1 investissement		342 342,07			52 656,81
Rappel du BP+ BS 2023	4 562 801,44			5 385 823,29	
Total BP modifié		4 905 143,51			5 438 480,10
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	BP	DM N°1		BP	DM N°1
66 Charges financières	35 987,01	2 740,00			
68 Dotation amortissements	474 714,79	42 784,98			
023 Virement à la section	672 020,12	-45 524,98			
DM n° 1 Fonctionnement		0,00			-
Rappel du BP+ BS 2023	2 546 764,01			2 546 764,01	
Total BP modifié		2 546 764,01			2 546 764,01

À l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative n° 2023-01 du Budget principal « Assainissement collectif », telle que présentée.

C. Décision modificative n° 2023-01 Budget Annexe ANC.

De même, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements financiers suivants au niveau du budget annexe ANC :

Budget annexe du SPANC				
FONCTIONNEMENT	Dépense		Recettes	
Chapitres	BP	DM N°1	BP	DM N°1
6541 Admission en non valeur	500	-500		
6817 Provisions		500,00		-
DM 1 Fonctionnement		-		-
Rappel du BP 2023	80 665,97		80 665,97	
BP+ DM N°1	80 665,97		80 665,97	

À l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative n° 2023-01 du Budget annexe « Assainissement Non collectif », telle que présentée.

D. Modification des durées d'amortissements.

Monsieur Le Président rappelle les dispositions des articles L2321-2-27 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en indiquant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire à enregistrer au budget, pour toutes les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. Ainsi, les dépenses d'immobilisations et les subventions d'équipements encaissées s'amortissent selon leur nature sur des durées votées par l'organe délibérant.

Considérant l'arrêté du 21 décembre 2022 fixant le cadre juridique comptable de l'instruction comptable M4,

Considérant la délibération du Comité syndical n° 2006 -17 du 12 décembre 2006 fixant les durées d'amortissement des immobilisations pour chaque type d'immobilisation, il convient de mettre à jour nos durées d'amortissement.

Pour rappel, tout plan d'amortissement commencé avant cette date, se poursuit jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Catégorie de biens	DURÉE ACTUELLE Délibération n° 2006-17	DURÉE MODIFIÉE Proposition
Immobilisations incorporelles		
Frais d'étude effectuées en vue de la réalisation d'investissements, non suivis de réalisation	5 ans	5 ans
Frais d'insertion	5 ans	5 ans
Brevets, concessions et droits divers, logiciels	3 ans	3 ans
Immobilisations corporelles		
Réseaux d'assainissement	50 ans	50 ans
Station d'épuration (ouvrages de génie civil)		
Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50 ans	50 ans
Ouvrages courants, tels que bassin de décantation, d'oxygénation, etc. ...	25 ans	25 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans	10 ans
Organes de mesures		10 ans
Organes de régulation (électroniques, capteurs etc...)	4 ans	4 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 ans	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de terrains		10 ans
Mobilier de bureau et matériel de bureau (sauf informatique)	10 ans	5 ans
Appareils de laboratoire et outillages	5 ans	5 ans
Matériel informatique	3 ans	3 ans
Engins de travaux publics	8 ans	10 ans
Véhicules	8 ans	8 ans
Recettes		
Subvention d'équipement versée pour le financement de biens : mobilier, matériel ou étude	-	5 ans

Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou d'infrastructures	-	30 ans
Recettes		
Subvention d'équipement versée pour le financement de biens : mobilier, matériel ou étude	-	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou d'infrastructures	-	30 ans

Comme actuellement, les immobilisations d'un montant inférieur au seuil de 500.00 € H.T. seront amorties en un an, sur l'exercice suivant leur acquisition

À l'unanimité, les élus approuvent les modifications applicables aux nouvelles durées d'amortissement des biens du SIAHVY. Il précise que ces nouvelles durées s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Président informe les délégués syndicaux des décisions prises depuis le comité syndical du 24 mai 2023.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a 4 opérations sur 3 communes :

- ✓ Grézieu-la-Varenne, avenue Émile Évellier et rue Finale en Émilie : les travaux ont débuté le 09 août avec une semaine d'avance sur le planning prévu, le chantier se déroule dans de bonnes conditions car en route barrée. La fin de chantier est programmée pour fin novembre 2023.
- ✓ Pollionnay, chemin de la Guille : finalisation des travaux non réceptionnés.
- ✓ Yzeron, renouvellement ouvrage route de Châteauvieux et reprises des DO RD n° 489, finalisation des travaux non réceptionnés.

L'ordre du jour relatif aux dossiers nécessitant une décision est clos.

Monsieur le Président informe les délégués syndicaux des prochaines réunions :

- **Commission Technique et Finances, le jeudi 26 octobre à 19h00 :**
 - ✓ Travaux 2024, planning prévisionnel des travaux 2025 et 2026
 - ✓ Tarifs : redevance assainissement, PFAC, frais de branchement neufs eaux usées, redevance ANC.
- **Réunion de travail avec la Commune de Vaugneray, vendredi 06 octobre à 9h00**
 - ✓ Présentation de l'étude de faisabilité « phase 2 » secteur de la Déserte et choix du scénario.
- **Comité syndical, date à définir en novembre - ODJ :**
 - ✓ Tarification 2024
 - ✓ Acquisition de terrains à Pollionnay, projet STEU de la Garnière,

Points ne donnant pas lieu à délibération

➤ Rapport des décisions prises dans le cadre de la Délégation d'attributions au Président :

DOMAINE	Décision n°	OBJET	Date
7 finances locales	2023 12	Degrèvements du 29/04:2023 au 31/05:2023	31/05/2023
7 finances locales	2023 13	Levée retenue de garantie Marché le Champ à Pollionnay	22/06/2023
7 finances locales	2023 14	Levée retenue de garantie Marché la Pillardière à Brindas	22/06/2023
7 finances locales	2023 15	Annulation du mandat 149 à Green Style suite à une erreur imputation	27/06/2023
7 finances locales	2023 16	Degrèvements du 01/06/2023 au 28/06/2023	28/06/2023
1 commande publique	2023 17	Marché de travaux Mise en séparatif d'un réseaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue Emile Evellier et la rue Finale en Emilie à Grézieu la Varenne	28/06/2023
1 commande publique	2023 18	Marché de renouvellement du parc de matériel d'impression	06/07/2023
7 finances locales	2023 19	Degrèvements du 29/06/2023 au 31/07/2023	31/07/2023
7 finances locales	2023 20	Degrèvements du 01/08/2023 au 31/08/2023	31/08/2023
7 finances locales	2023 21	Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Brindas et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour les travaux d'eaux pluviales de la Pillardière Brindas	31/08/2023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h00.

Le secrétaire
Jean-Claude CORBIN

Le président
Safi BOUKACEM

